



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-016-2024-11

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris /**

IDF-2024-11-07-00006 - Arrêté portant délégation de signature **??** de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (3 pages)

Page 3

IDF-2024-11-07-00007 - Arrêté portant délégation de signature **??** de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (3 pages)

Page 7

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG**

IDF-2024-11-07-00009 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire DRIHL Siège (6 pages)

Page 11

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2024-11-07-00006

Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice des Ressources Humaines de  
l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

## Arrêté portant délégation de signature

### de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux Directeurs des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice des services centraux de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris, Directrice des Ressources Humaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 6 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Madame Christelle CHOI**, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène BOISSIN-JONVILLE**, Directrice des Projets et des Ressources,
- **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels,
- **Monsieur Eric SIMON**, Directeur du Département des Relations et Politiques Sociales,
- **Monsieur Florian TAYSSE**, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences
- **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT**, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie MARCHANDET, Directrice du Département de la Gestion des Personnels** :

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Adjoint à la Directrice du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- Madame Marion MOTTE, Directrice d'Hôpital, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Annick PATERNE, Directrice d'Hôpital, Madame Laure FONTAINE, Chargée de mission et Madame Cécile MARCHAND, IDE sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissants aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins ATMP ;
- Madame Isabelle CORMENIER, Adjointe des Cadres Hospitaliers est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- Madame Alice DURIEZ, Chargée de mission, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétences du bureau du statut et de la réglementation
- Madame Marie-Claire MANGUE, Attachée d'Administration Hospitalière, Monsieur Antoine ESPIE, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Alice DURIEZ, Chargée de mission et Madame Isabelle CORMENIER, Adjointe des Cadres hospitaliers sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences** :

- Madame Capucine OLIVIER, Chargée de mission, Conseillère en organisation, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du pôle contrôle de gestion sociale et organisation ;
- Madame Marine LAMOLIE, Chargée de mission, adjointe au Directeur, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du Département Développement des Compétences ;

- Madame Catherine BYRAMJEE-PINTO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service concours
- Madame Géraldine HELLO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service de la politique de la formation continue

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail** :

- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de mission Santé Sécurité au Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.
- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Qualité de Vie et Conditions de Travail.

**ARTICLE 6** : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**ARTICLE 7** : L'arrêté du 9 Janvier 2024 portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 7 Novembre 2024  
Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP

SIGNE

Vannessa FAGE-MOREEL

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2024-11-07-00007

Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice des Ressources Humaines de  
l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

## Arrêté portant délégation de signature

### de la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux Directeurs des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice des services centraux de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris, Directrice des Ressources Humaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 6 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Madame Christelle CHOI**, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène BOISSIN-JONVILLE**, Directrice des Projets et des Ressources,
- **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels,
- **Monsieur Eric SIMON**, Directeur du Département des Relations et Politiques Sociales,
- **Monsieur Florian TAYSSE**, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences
- **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT**, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie MARCHANDET, Directrice du Département de la Gestion des Personnels** :

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Adjoint à la Directrice du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Marie-Claire MANGUE, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- Madame Marion MOTTE, Directrice d'Hôpital, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- Madame Annick PATERNE, Directrice d'Hôpital, Madame Laure FONTAINE, Chargée de mission et Madame Cécile MARCHAND, IDE sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissants aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins ATMP ;
- Madame Isabelle CORMENIER, Adjointe des Cadres Hospitaliers est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- Madame Alice DURIEZ, Chargée de mission, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétences du bureau du statut et de la réglementation
- Madame Marie-Claire MANGUE, Attachée d'Administration Hospitalière, Monsieur Antoine ESPIE, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Alice DURIEZ, Chargée de mission et Madame Isabelle CORMENIER, Adjointe des Cadres hospitaliers sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences** :

- Madame Capucine OLIVIER, Chargée de mission, Conseillère en organisation, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du pôle contrôle de gestion sociale et organisation ;
- Madame Marine LAMOLIE, Chargée de mission, adjointe au Directeur, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du Département Développement des Compétences ;

- Madame Catherine BYRAMJEE-PINTO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service concours
- Madame Géraldine HELLO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service de la politique de la formation continue

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail** :

- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de mission Santé Sécurité au Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.
- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Qualité de Vie et Conditions de Travail.

**ARTICLE 6** : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**ARTICLE 7** : L'arrêté du 9 Janvier 2024 portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 7 Novembre 2024  
Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP

SIGNE

Vannessa FAGE-MOREEL

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2024-11-07-00009

Décision portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire DRIHL  
Siège



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement**

**Décision n° 2024 - 42**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code de la commande publique,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-11-04-00006 du 04 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2024-11-04-00006 susvisé du 04 novembre 2024, subdélégation de signature est donnée à :

1. Pour les attributions de l'article 1 de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,  
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,  
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale  
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,  
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,  
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,  
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement, à compter du 01 décembre 2024,  
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,  
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Régine GIRET, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,  
Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,  
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,  
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

Et, pour la responsable de programme de la carte achat

Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale

Et, pour le porteur de carte achat

Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,

Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,

Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90 000€ hors taxe, à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement, à compter du 01 décembre 2024,  
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,  
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Régine GIRET, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,  
Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,  
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,  
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,  
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,  
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-11-04-00006 susvisé.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :
- Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,  
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,  
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,  
Madame Maguy OLANOR, chargée des affaires générales et budgétaires,  
Monsieur Salah REGUIEG, chargé des fonctions budgétaires et comptables,  
Monsieur Éric LEPRINCE, chargé des fonctions budgétaires et comptables,  
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,  
Madame Sylvia VISIER, chargée du soutien et de l'appui au projet,  
Monsieur David AURIBAUT, chargé de mission intermédiation locative  
Madame Flora BROUTIN, adjointe au chargé de mission intermédiation locative  
Madame Marie-Christine CHBARY, chargée de mission intermédiation locative  
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,  
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement, à compter du 01 décembre 2024,  
Madame Isabelle MONMOUSSEAU, cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,  
Monsieur Dimitri CANTON, adjoint à la cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,  
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.  
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

6. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus DT à :

Madame Catherine LE BRIS  
Madame Géraldine GALOIS  
Madame Maguy OLANOR  
Monsieur Eric LEPRINCE  
Monsieur Salah REGUIEG

## Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;

- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

### **Article 3**

Un compte-rendu d'utilisation régulier des crédits pour l'exercice budgétaire et un tableau de suivi mensuel des subventions de fonctionnement seront adressés au préfet de la région d'Île-de-France.

### **Article 4**

Les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07/11/2024

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement

**SIGNE**

Laurent BRESSON